

CONCOURS SAENES EXTERNE DE CLASSE SUPERIEURE

RAPPORT DU JURY

Présidente : Isabelle ETIENNE

Vice-Président : Julien BARTHE

Membres du jury : Claude SCHMITT, Catherine NASSOY, José SANCHEZ GOMEZ, Marie-Ange MAZZEI, Frédéric FRANCHINI, Didier GONZALEZ

SESSION 2017

Epreuves écrites 26 avril 2017

Epreuves orale 14, 15 et 16 juin 2017

Inscrits	PRESENTS EPREUVE N°1	PRESENTS EPREUVE N°2	Admissibles	Admis / Liste principale	Admis / Liste complémentaire
295	107	103	22	7	6

ADMISSIBILITE					
EPREUVE N°1	CAS PRATIQUE	NOTES >10	NOTES <10	NON NOTÉ	NOTE MOYENNE
		65	41	1	10.89
EPREUVE N°2	COMPTABILITE ET FINANCES	5	9	0	7.46
	GRH	40	19	0	11.21
	DROIT	5	7	0	7.96
	ECONOMIE	2	14	2	6.90

Moyenne du dernier candidat admissible : 13/20

EPREUVE ORALE D'ADMISSION					
CANDIDATS PRESENTS	NOTES >10	NOTES <10	NOTE MOYENNE	Dernier admissible liste principale	Dernier admissible liste complémentaire
20	14	6	12.26	15	12

LE CONCOURS :

Conditions d'accès :

Ce concours est ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme sanctionnant deux années de formation classée au moins au niveau III (DEUG, DEUST, BTS, DUT, etc...) ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes.

Les épreuves :

Elles sont définies par l'arrêté du 20 décembre 2010.

Admissibilité :

Elle comprend deux épreuves :

1° Une épreuve de cas pratique avec une mise en situation à partir d'un dossier documentaire remis au candidat pouvant comporter des graphiques ainsi que des données chiffrées. Le dossier doit relever une problématique relative aux politiques publiques et comporter plusieurs questions (durée 3 heures ; coefficient 2). Pour cette épreuve, le dossier documentaire ne peut excéder 25 pages.

2° une épreuve au choix du candidat, ce choix étant précisé lors de l'inscription au concours, sur l'une des options suivantes (durée 3 heures ; coefficient 2) :

- Une épreuve constituée d'une série de 6 à 8 questions à réponse courte ou une série d'exercices courts portant sur la gestion des ressources humaines dans les organisations ;
- Une épreuve constituée d'une série de 6 à 8 questions à réponse courte ou une série d'exercices courts portant sur la comptabilité et la finance ;
- Une épreuve constituée d'une série de 6 à 8 questions à réponse courte portant sur des éléments essentiels du droit public et des questions européennes ;
- Une épreuve constituée d'une série de 6 à 8 questions à réponse courte portant sur des éléments essentiels de l'économie et des questions européennes.

Admission :

L'épreuve orale d'admission consiste en un entretien avec le jury, à partir d'un texte court relatif à un sujet de société en rapport avec le rôle des administrations ou portant sur une politique publique comportant une ou deux questions auxquelles le candidat doit répondre, visant à apprécier les qualités personnelles du candidat, son potentiel, son comportement face à une situation concrète (durée : vingt-cinq minutes, dont dix minutes au plus d'exposé, précédée d'une préparation de vingt-cinq minutes ; coefficient 3).

En vue de l'épreuve d'entretien, le candidat admissible adresse une fiche individuelle de renseignement au service gestionnaire du concours à une date fixée par le service et avant le début des épreuves d'admission. Le jury dispose de cette fiche de renseignement pour la conduite de l'entretien qui suit l'exposé. La fiche individuelle de renseignement est disponible sur le site internet du ministère, ainsi que dans l'espace candidat CYCLADE à la rubrique « DOCUMENTS ».

LES ATTENDUS DU JURY :

Les épreuves écrites :

- Respect de l'anonymat
- Une bonne compréhension de la commande

- Apporter du soin à la rédaction : élaborer une réponse claire à la commande par une mise en forme claire (introduction, plan...). Elaborer un raisonnement pragmatique. Eviter les catalogues
- Avoir un esprit d'analyse et de synthèse (notamment lorsque plusieurs documents sont fournis)
- Avoir une écriture lisible et soignée, sans fautes d'orthographe, éviter le ton familier
- Maitriser les connaissances

Les épreuves orales :

- Observation de la présentation, de la posture et du dynamisme du candidat
- Qualité de l'expression orale
- Capacité à analyser et commenter un texte en lien avec les politiques publiques
- Capacité d'adaptation à la fonction de SAENES classe supérieure
- Connaissances de l'organisation de l'éducation nationale et du système éducatif
- Aptitude à exercer des responsabilités particulières
- Capacité à appréhender les enjeux des dossiers confiés
- Sens du relationnel, capacité à travailler en équipe et à rendre compte à la hiérarchie
- Aptitude à la conduite de projets
- Aptitude à l'encadrement et à la gestion d'équipes
- Degré de maîtrise de l'outil informatique

L'EPREUVE D'ADMISSIBILITE :

EPREUVE N°1 : CAS PRATIQUE

Le jury n'a relevé aucune difficulté particulière dans le sujet proposé. Le contexte était précisément décrit et les questions clairement énoncées. Les documents fournis permettaient de répondre aux questions posées.

Néanmoins, pour une majorité de candidats, le jury fait les observations suivantes :

La commande n'a souvent pas été comprise. Des questions précises étaient posées auxquelles il fallait apporter des réponses pragmatiques ;

Même s'il n'y a pas une mise en forme type attendue, nombreux sont les candidats à avoir opté pour une présentation confuse manquant de clarté et de liant entre les idées. Il est à noter que la forme « catalogue » est à proscrire.

Il est important de rappeler qu'à la fin d'une réflexion juridique une réponse claire est attendue. Trop nombreux sont les candidats qui se sont perdus dans différentes réflexions et n'ont apporté aucune conclusion.

Les candidats ont fait preuve de défaut de méthodologie. Il faut savoir lire les nombreux textes fournis et les hiérarchiser.

Les candidats n'ont pas su démontrer qu'ils avaient des connaissances juridiques, notamment lorsqu'il a fallu interpréter la jurisprudence du Conseil d'Etat.

Préconisations :

- Approfondir le travail de préparation de cette épreuve.
- Avoir une connaissance de la réglementation qui permet d'avoir une meilleure interprétation et compréhension des textes et de la jurisprudence

- Apporter un soin particulier à la rédaction :
 - o tant sur la forme : plan lisible, structuration des idées, éviter le ton familier, ne pas faire de fautes d'orthographe, écriture lisible...
 - o que sur le fond : structuration des idées, apport de réponses claires aux lecteurs, ne pas perdre le lecteur dans ses propres réflexions, ordonnancer sa pensée...

Il ne faut pas perdre de vue le côté pragmatique de cette épreuve, à savoir apporter des éléments destinés à faire comprendre le sujet à un lecteur qui ne le maîtrise pas.

EPREUVE N°2 : EPREUVE A OPTION (choix des candidats)

Le jury n'a pas constaté de réelles difficultés dans les sujets.

Pour l'épreuve de gestion des ressources humaines dans les organisations, le jury a constaté que bon nombre de candidats ne disposaient pas du minimum de connaissances requis pour ce type d'épreuve. Les candidats n'ont pas fait preuve d'analyse. Beaucoup de copies étaient incomplètes. Peut-être y a-t-il eu des difficultés dans la maîtrise du temps.

Concernant l'épreuve relative à la comptabilité et la finance le niveau est globalement faible, la meilleure note étant 13,50. Les exercices 1 et 2 relatifs aux opérations courantes n'ont pas posé de difficultés particulières. Par contre, le reste de l'épreuve a démontré un manque de connaissances des candidats.

L'option droit public et questions européennes a concerné peu de candidats. Ces candidats n'ont pas su démontrer qu'ils disposaient des connaissances indispensables. Cette remarque est également valable pour les candidats ayant optés pour l'épreuve d'économie et questions européennes. Au-delà du manque de connaissances, des problèmes de structuration des propos ont pu être constatés.

L'EPREUVE D'ADMISSION :

Cette épreuve se déroule sur une durée de 25 minutes. Le jury a apprécié la diversité des candidats, notamment de par leurs expériences professionnelles. Les prestations orales se sont révélées d'un bon niveau.

Au regard des prestations, le jury a pu relever un bon niveau de préparation des candidats. Cependant, il a été constaté que la plupart des candidats n'avaient pas utilisé les 10 minutes de présentation. Il convient de se rapprocher de ce temps maximal. Des présentations de moins de 5 minutes sont fortement pénalisantes. La maîtrise du temps fait partie de l'épreuve.

Les textes proposés étaient en lien avec l'actualité des politiques publiques.

La technique de l'exposé n'est pas complètement maîtrisée. Les candidats doivent préparer leur intervention, en structurant leurs propos et éviter de paraphraser le document. Les candidats doivent avoir une bonne connaissance de l'actualité, ce qui leur permet d'étayer leur présentation et de nourrir les échanges avec le jury. Ils doivent également faire preuve de réflexion et prendre de la hauteur.

S'agissant d'un concours éducation nationale, les candidats doivent disposer de connaissances relatives au système éducatif, à ses structures, ses métiers, ses missions.

Le jury a pu constater cette année que les candidats avaient montré un intérêt particulier pour les métiers et les structures (EPL, services déconcentrés...). Le jury encourage les initiatives permettant aux candidats d'avoir une meilleure connaissance de leur futur métier et des possibles lieux d'affectation.

Paradoxalement, il a été constaté que les agents exerçant déjà au sein de l'éducation nationale connaissaient moins bien le système éducatif.

Le niveau du concours est élevé et seuls les candidats ayant préparé sérieusement réussissent.